

country which has no mission in Canada or a small mission in Canada or the dependents of which do not wish or are not allowed to work (some countries prohibit their diplomatic dependents from working) has little to gain from an arrangement and that fact has severely limited the number of arrangements. Other countries are unwilling to conclude an arrangement given their concerns about the domestic political implications of any arrangement that would allow foreigners to work and be seen as taking jobs away from nationals.

5. Canada has no leverage to effect a reciprocal employment arrangement save a firm refusal to allow dependents of personnel of another state assigned to Canada to work in this country until an arrangement is in place. If the other country is not interested, this leverage disappears. One important contributor to the successful conclusion of arrangements over the past few years has been the pressure on officials in the foreign ministries of other countries from the spouses and, more significantly, the teenage

entamé des négociations avec les pays désireux d'ouvrir à leurs citoyens le marché canadien du travail. Évidemment, les pays ne possédant pas de mission au Canada, ou dont la mission est petite, ou dont les personnes à charge ne désirent pas travailler ou n'y sont pas autorisées (certains pays interdisent aux personnes à charge des agents diplomatiques d'exercer un emploi), ont peu à gagner d'un tel arrangement. Cet état de choses a fortement limité le nombre d'accords. D'autres pays ne veulent pas en conclure, invoquant les conséquences politiques néfastes d'accords qui permettraient aux étrangers d'occuper des emplois aux dépens des citoyens du pays.

5. Le Canada n'a aucun pouvoir pour exiger la conclusion d'un accord de réciprocité en matière d'emploi, sauf celui de refuser l'accès au marché du travail canadien aux personnes à charge du personnel du pays en cause affecté au Canada tant qu'un accord n'est pas conclu. Si le pays en cause ne le désire pas, ce moyen de pression est inefficace. Si de nombreux accords de ce genre sont intervenus depuis quelques années, c'est en grande partie en raison des pressions exercées sur les responsables des ministères